

# RÉTRIBUTION DU COURANT INJECTÉ PAR DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS

Rétribution en fonction du mode de production

VALABLE  
DÈS LE  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE  
2020



# RÉTRIBUTION DU COURANT INJECTÉ PAR DES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS

VALABLE  
DÈS LE  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE  
2020

## Énergie renouvelable

Rétribution/tarif	Remboursement énergie ct./kWh	Rétribution CO ct./kWh	Contribution de soutien ESB ct./kWh	Rémunération totale ct./kWh
Haut tarif été	6.0	2.0	4.0	12.0
Bas tarif été	5.0	2.0	4.0	11.0
Haut tarif hiver	9.0	2.0	4.0	15.0
Bas tarif hiver	7.0	2.0	4.0	13.0

## Énergie non renouvelable avec injection régulière

(Centrales de cogénération, couplage chaleur-force)

Rétribution/tarif	Remboursement énergie ct./kWh	Rétribution CO ct./kWh	Contribution de soutien ESB ct./kWh	Rémunération totale ct./kWh
Haut tarif été	6.0	0.0	0.0	6.0
Bas tarif été	5.0	0.0	0.0	5.0
Haut tarif hiver	9.0	0.0	0.0	9.0
Bas tarif hiver	7.0	0.0	0.0	7.0

## Énergie non renouvelable avec injection sporadique

(Groupes de secours)

Des conventions contractuelles spéciales sont arrêtées à cet effet.

**Haut tarif:** 08h – 20h, du lundi au vendredi

**Bas tarif:** 20h – 8h + samedi + dimanche

**Hiver:** 1<sup>er</sup> octobre – 31 mars

**Été:** 1<sup>er</sup> avril – 30 septembre

**TVA:** tous les prix TVA en sus

Sont applicables les Conditions générales d'ESB pour le raccordement et l'utilisation des réseaux de distribution et la fourniture d'électricité (annexe des tarifs incluse). Il faut en particulier veiller à annoncer assez tôt la mise en service de l'installation de production d'électricité.

## Questions

Vous avez des questions à propos de la rétribution du courant injecté? Appelez-nous ou écrivez-nous:

Téléphone 032 321 13 00

E-mail [info@esb.ch](mailto:info@esb.ch)

Nous vous conseillons volontiers.

## Champ d'application de la rétribution

ESB rétribue le certificat d'origine (CO) ainsi que l'énergie livrée au réseau. On fait ici une distinction entre l'électricité issue d'énergies renouvelables et non renouvelables, ainsi qu'entre les injections régulières et sporadiques. Les installations dont la puissance est égale ou supérieure à 30 kVA, ou les installations pouvant être commandées par ESB, donnent lieu à des conventions particulières.

## Mesure des flux d'énergie

Les flux d'énergie sont mesurés séparément. ESB détermine le type de mesure et le dispositif de mesure requis.



Energie Service Biel/Bienne

Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt, Postfach / Case postale, 2501 Biel/Bienne,

Tel. 032 321 12 11, [www.esb.ch](http://www.esb.ch)